

Séance du 03 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 29/09/2023  
Date d'affichage : 29/09/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GOULAY Martine, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc,

**Objet : demande de subvention au titre des amendes de police 2024**

Délibération 81/2023

La commune envisage un aménagement sécuritaire extérieur au niveau de la transformation de l'école de Fierville en salle communale pour un montant estimatif de 50 063.25HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise le maire à solliciter une subvention d'amende de police pour l'aménagement sécuritaire d'un chemin piétonnier pour faciliter l'accès des enfants à l'arrêt de bus, ainsi que l'aménagement du parking de la salle.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 05 octobre 2023



Le secrétaire

M.BEAUDOIN